



Alliance Stratégique de plaidoyer pour la protection et l'accès à la justice des survivants des violences sexuelles et basées sur le genre (AS/ SVSBG).

Appel d'offre pour Consultants chargés de l'élaboration et proposition à l'Alliance d'une loi spécifique sur les VSBG en République Démocratique du Congo, RDC

Introduction

L'Alliance Stratégique le Plaidoyer Sud – Kivu, est un consortium sans personnalité juridique créée en 2019 par 09 ONG du Sud - Kivu œuvrant dans la lutte contre l'impunité des Violences Sexuelles et basées sur le genre, VSBG, en RDC, lesquelles ont un focus sur les actions de lobby & plaidoyer. Il s'agit du RFDP, SOS IJM, MDM, Mouvement des Survivantes, COFAS, Caucus des Femmes, AFEM, SPC/ Foral, TPO.

Son objectif principal est de contribuer à la mise en place des politiques, des stratégies et lois sur les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre, VSBG, favorisant la prévention, la protection, l'accès à la justice, la réintégration des victimes ainsi que la répression des auteurs.

Les activités de l'Alliance sont définies dans un ou plusieurs plans d'action sur base des thèmes de plaidoyer définis par ses Organisations membres au cours d'une Assemblée Générale.

I. Position Information

Titre du Poste: Consultant pour élaborer un avant-projet d'une loi spécifique sur les VSBG

Type de Contrat & Grade: Contrat à durée déterminée de deux mois allant du 15 décembre 2020 au 15 Février 2021.

Superviseur : ONG lead de l'Alliance Stratégique Plaidoyer Sud - Kivu.

II. Contexte organisationnel

Les conflits armés que la RDC a connu, depuis 1996, ont entraîné une série des conséquences sur tous les plans. Parmi ces conséquences, nous citons les violences sexuelles et basées sur le genre dont les femmes et les filles ont été les principales victimes. La majorité des auteurs de ces violences demeurent impunis, et c'est en dépit de la révision du Code pénal congolais, en 2006, laquelle a consacré 16 formes des violences sexuelles, en ce entendu le viol. Mais, suite à la gravité et à l'ampleur desdites violences, utilisées come arme de guerre, on est pas loin de les classer parmi les crimes contre l'humanité.

Notons que pour arriver à prendre en considération toutes les formes des violences sexuelles commises en RDC, les ONG de la société civile du Sud Kivu, à travers la Coalition Contre les Violences Sexuelles CCVS, ont initié des actions de plaidoyer. Ces actions ont été relayées par les autres acteurs intervenant dans la lutte contre les violences sexuelles parmi lesquels les Agences du système des Nations Unies et les ONG Internationales telle que Global Rights. Le principal résultat de ces actions de plaidoyer a été la promulgation par le Président de la République de deux lois modifiant et complétant à la fois le Code pénal et celui de procédure pénale, à savoir :

- La loi n°06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant code pénal congolais ;
- La loi 06/019 du 20 Juillet 2006 modifiant et complétant le Décret du 10 Août 1959 portant Code de Procédure Pénal Congolais.

En décembre 2011, les chefs d'États et des Gouvernements des États Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands-Lacs(CIRGL), s'étaient réunis à Kampala pour leur 4^{ème} Sommet ordinaire, sous le thème : « *Unis pour prévenir, mettre fin à l'impunité et donner assistance aux victimes des violences sexuelles et basées sur le genre* ». Ils ont, à l'occasion, signé une Déclaration dite « Déclaration de Kampala sur les violences sexuelles et basées sur le genre » dans laquelle 19 engagements ont été pris et se rapportent aux 03 axes ciblés dans la lutte contre les VSBG notamment la prévention, mettre fin à l'impunité et l'assistance holistique aux victimes. En rapport avec la prévention des VSBG, le 6^{ème} engagement qui intéresse notre plaidoyer est le suivant : « initier dans les législations nationales et mettre en œuvre complètement :

- Le protocole sur la non-agression et la défense mutuelle ;
- Le protocole sur la prévention et l'éradication des violences sexuelles faites aux femmes et aux Enfants ainsi que ;
- Le protocole sur la coopération judiciaire en vue d'éradiquer les groupes armés existants, combattre les violences sexuelles et basées sur le genre et coopérer en matière d'extradition, d'enquêtes judiciaires et de poursuite des auteurs ».

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI
"ONEN"
MAHOMBU
VISE PAR NOUS
FONCTION: DIRECTEUR PROVINCIAL
PROVINCE DU SUD KIVU
DATE: 27/08/2019
SOUSSIGNÉ: M. M. M. M.
SIGNATURE: M. M. M. M.

S'agissant de l'axe "mettre fin à l'impunité", l'engagement n° 7 dispose : Déclarer "la Tolérance Zéro immédiate" envers les crimes de VSBG et l'impunité et lancer des campagnes nationales sur la tolérance Zéro envers les VSBG, en impliquant particulièrement les hommes simultanément dans tous les Etats membres de la CIRGL, à la suite du présent sommet et de la Session Spéciale sur les VSBG (2011). L'engagement N° 9 quant à lui dispose: " créer des mécanismes appropriés pour mener des enquêtes et poursuivre les auteurs des crimes de violences sexuelles, y compris les crimes de génocide, les crimes de guerre ou les crimes contre l'humanité commis dans la région. Les violences sexuelles sont aujourd'hui érigées en crimes contre l'humanité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Kampala, la RDC a, en Août 2017, validé le plan d'action national intitulé " **plan d'action national de mise en œuvre de la Déclaration de Kampala sur les violences sexuelles et basées sur le genre, 2017 – 2021, en abrégé PAN DK RDC** "

Ce document dont la vulgarisation ainsi que la mise en application ne sont pas perceptibles jusque maintenant, prévoit une série d'activités en vue de contribuer à la lutte contre l'impunité, un de trois axes de la Déclaration de Kampala sur les VSBG. Parmi ces activités, figurent le plaidoyer pour la révision de la loi sur les violences sexuelles ainsi que la tenue des ateliers de vulgarisation de la loi révisée. Selon le plan d'action, la révision de la loi sur les violences sexuelles vise l'intégration des autres formes des violences basées sur le genre. Cependant, les lois n°06/018 et 06/019 du 20 Juillet 2006 étant toutes des lois qui modifient et complètent des codes existants, leur révision risque d'être superficielle et ne pourra pas tenir compte de toute la complexité de formes des violences basées sur le genre qui sont commises sur l'ensemble du territoire national et qui, pourtant, doivent être inventoriées en vue de les prévenir et les réprimer. D'où la nécessité de mettre en place une loi spécifique sur les VSBG visant à la fois la prévention, la protection et la répression.

III. Objectif

De façon globale, l'Alliance Stratégique Plaidoyer Sud Kivu entend contribuer à la prévention et à la répression des VSBG en RDC.

De façon spécifique, elle veut, à travers des actions de plaidoyer :

Doter la RDC d'une loi spécifique sur les VSBG à travers la proposition d'un avant-projet de loi intégrant la gratuité des services judiciaires et le respect de 4 mois et 2 jours comme période de jugements des cas des VSBG ;

IV Fonctions / Principaux résultats attendus

L'équipe des consultants travaillera sous la supervision générale de deux ONG membres de l'équipe lead de l'Alliance Stratégique pour le Plaidoyer Sud – Kivu notamment RFDP et SOS-IRM.

De manière générale, l'équipe devra procéder à :

- Une analyse documentaire de différents documents existant sur la Conférence Internationale sur la Région de Grands Lacs, CIRGL dont le pacte sur la stabilité et la paix, les 10 protocoles ainsi que la Déclaration de Kampala de 2011 sur les VSBG en vue de mieux comprendre les différents engagements des chefs d'État, ainsi que la proposition de loi-modèle sur la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre ;

Sans être exhaustif, cette analyse devra concerner aussi les différentes lois de lutte contre les Violences sexuelles et basées sur le genre promulguées par la RDC ainsi que les différentes résolutions des Nations Unies sur la lutte contre les Violences sexuelles en RDC et dans le monde. Il importe d'exploiter toutes les données disponibles sur la problématique d'accès des survivantes des violences sexuelles à la justice et les politiques nationales en la matière dont la Stratégie Nationale de Lutte contre les VSBG adoptée par le Gouvernement congolais en Juin 2020. Plusieurs études sur les causes structurelles des violences sexuelles dans notre société et relatives à l'état de lieu des VSBG, aideront à dégager la typologie des violences sexuelles et basées sur le genre en RDC.

L'équipe des consultants analysera d'autres lois spécifiques des pays de la Région des Grands Lacs, avant de présenter un document décrivant la méthodologie à utiliser au cours de la collecte des données et qui sera d'usage lors de la rédaction de l'avant-projet de loi.

Ce document sera présenté et validé par les ONG membres de l'Alliance par l'équipe des consultants au cours d'une séance convoquée par le lead de l'Alliance avant le début de la collecte des données.

Il finira par la rédaction et la présentation, au cours d'un atelier de restitution aux membres de l'Alliance et autres acteurs, d'un avant-projet de loi spécifique donnant des réponses réalistes aux différentes formes des VSBG et respectant les normes d'un avant-projet de loi de qualité appréciable par le législateur et surtout par les bénéficiaires.

V. Méthodologie

La méthodologie de collecte de données devra être participative. Les ONG membres de l'Alliance stratégique ainsi que les autres ONG intervenant dans la lutte contre les VSBG au niveau provincial et national seront mises à contribution lors de la récolte des données découlant des études et qui sont nécessaires pour la rédaction de l'avant-projet de loi. Nous notons que la mobilisation des ONG non membres de l'Alliance Stratégique se fera à travers UNFPA, point focal du cluster lutte contre les VSBG. Les méthodes complémentaires de la collecte des données seront proposées par l'équipe des consultants dans un document décrivant la méthodologie et qui est un des résultats attendus d'elle. Toute fois, l'étude doit tenir comptes des réalités sociales d'une dimension nationale.

VI. Période, durée et localisation

La consultation est d'une durée de deux mois. Cette période inclut le temps de l'exploitation de la documentation existante, la présentation du document de la méthodologie et sa validation ainsi que la soumission et les différents échanges sur l'avant-projet de loi. Ces échanges se poursuivront jusqu'à l'approbation du document final à présenter par l'Alliance Stratégique de Plaidoyer du Sud Kivu à un groupe des parlementaires pour endossement ou au Gouvernement à travers le Ministère du genre, famille et enfants.

VII. Qualifications

Éducation :	<ul style="list-style-type: none"> Être titulaire d'un diplôme universitaire (licence, maîtrise ou doctorat) en droit ou en sciences sociales ;
Expérience :	<ul style="list-style-type: none"> Avoir une expérience prouvée dans la recherche et rédaction des textes légaux, des stratégies et des politiques nationales.
Connaissances linguistiques, techniques et pratiques.	<ul style="list-style-type: none"> Avoir une bonne connaissance du français ; Posséder d'excellentes capacités rédactionnelles en français et en terminologie juridique ; Avoir une bonne connaissance sur les VSBG ; Avoir une capacité d'apprentissage rapide ; Être en mesure de collaborer avec les ONG travaillant dans le domaine de la lutte contre les VSBG ; avoir une bonne capacité d'écoute, d'analyse, le sens de la critique et de l'autocritique.

VIII. Modalités et délais de soumissions des offres

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse email rfdp1999@gmail.com avec copie à cofas_sk@yahoo.fr et sosijmasbl@gmail.com au plus tard le 4 décembre 2020 avec objet «Loi spécifique VSBG – AS Sud Kivu – Nom, prénom du Consultant ou de son Cabinet ». Les dossiers doivent inclure le curriculum vitae de l'équipe des consultants, une lettre de motivation, ainsi qu'une offre technique et financière pour la réalisation du mandat. Ces deux offres doivent être présentées dans deux documents différents ne dépassant pas dix pages maximum pour le tout.

NB. Vu la thématique de la consultance, l'équipe des consultants sera constituée à la fois des sociologues et des juristes, au moins deux sociologues et un ou deux juristes par candidature présentée.

Seules les personnes ou les cabinets /maisons retenues à l'issue de l'analyse des dossiers de candidature seront contactés pour poursuivre le processus de recrutement. Les autres modalités ainsi que le calendrier opérationnel du processus de l'élaboration de la loi seront discutées avec l'équipe des consultants retenue.

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI
 VISE PAR NOUS...
 FONCTION: DIRECTEUR PROVINCIAL
 LOCALITE: SUD - KIVU
 DATE: 23.11.20
 SOUS LE N°: 829
 SIGNATURE: [Signature]

Fait à Bukavu, le 19 / 11 / 2020

Pour l'Alliance Stratégique pour le Plaidoyer du Sud Kivu

Baciyunjuze Jean Baptiste
 Chargé de Programme AS RFDP

[Signature]



